

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

DROIT DE RÉSILIATION COMPLÉMENTAIRE SANTÉ - (N° 1660)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS9

présenté par

M. Trompille, Mme Degois, M. Fiévet, M. Blanchet, Mme Bureau-Bonnard, M. Batut,
Mme Gomez-Bassac, Mme Piron, Mme Valetta Ardisson, Mme Vanceunebrock, Mme Charvier et
Mme Vignon

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 11 par les mot :

« (mails, formulaire de résiliation en ligne, etc...) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est rédactionnel et permet de préciser certains supports utilisables dans le cas de la résiliation d'un contrat d'assurance.